

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO, SUD, CFTC

Pas de parachute doré pour les catégories B et C de l'Insee

Depuis 2007, l'Insee est engagé dans un processus d'harmonisation indemnitaire des agents de catégorie A vers ceux des agents de la Direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel (DPAEP). Ce processus s'est concrètement traduit par des augmentations non négligeables, étalées sur 3 ans, des primes de rendement, puis de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF mensualisée) des agents de catégorie A. Pour les agents de catégorie B et C, l'harmonisation s'est soldée par une augmentation de 24 € mensuels, montant estimé « à la louche », sans qu'une étude d'harmonisation soit menée par la direction.

En 2009, à l'issue du « rattrapage » le gain par rapport à 2006 est :

- pour les administrateurs au minimum 900 € mensuels ;
- pour les attachés, 400 € mensuels (en moyenne) ;
- pour les catégories B et C seulement 24 euros.

Montant des primes annuelles 2008 B et C :

Contrôleur principal 4^{ème} échelon :

- Insee : 7020€
- Centrale : 11751€

Soit une différence de **4731 €**

Contrôleur 2^{ème} classe 5^{ème} échelon :

- Insee : 5938€
- Centrale : 7138€

Soit une différence de **1200 €**

Contrôleur 1^{ère} classe 5^{ème} échelon :

- Insee : 6390€
- Centrale : 10329€

Soit une différence de **3939€**

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe 5^{ème} échelon :

- Insee : 5029 €
- Centrale : 5999 €

Soit une différence de **970 €**

Pourtant, vous pouvez constater ci-dessus qu'une différence de prime existe réellement pour les B et C entre « la Centrale » et l'Insee. La direction a conscience de cette différence puisque l'harmonisation des primes est préconisée dans le volet indemnitaire du rapport Cotis /Duport.

Toutefois cette harmonisation légitime n'a rien à voir avec le projet de délocalisation. **Nous exigeons donc, dès cette année, des primes identiques entre les agents de la DPAEP et les agents de l'Insee.**

Paris le 12 mai 2009